

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°2022-12-407

15 décembre 2022

Validation du calendrier et du programme de travail des commissions Evaluation, Audit et Finances et Recommandations de France compétences pour l'année 2023

Le Conseil d'administration de France compétences,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 6123-5 et R. 6123-8,

Vu la délibération n° 2019-02-005 du 14 février 2019 portant adoption du règlement intérieur du Conseil d'administration et règlements intérieurs des commissions spécialisées créées (recommandations, évaluation et audit et finance) de France compétences,

Vu la délibération n° 2020-10-140 du Conseil d'administration du 15 octobre 2020 portant modification du règlement intérieur du Conseil d'administration de France compétences,

Vu les règlements intérieurs des commissions spécialisées créées (recommandations, évaluation et audit et finance) de France compétences, notamment leur article 4,

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration de France compétences, notamment son article 6,

Vu la Proposition de la commission Evaluation du 6 décembre 2022,

Vu la Proposition de la commission Audit et finances du 15 novembre 2022,

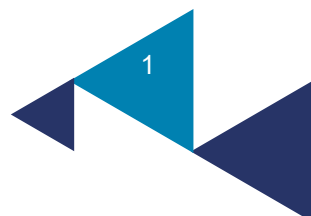
Vu la Proposition de la commission Recommandations du 14 décembre 2022,

Après en avoir délibéré le 15 décembre 2022,

Décide

Article 1

Les programmes de travail et les calendriers proposés par les commissions Evaluation, Audit et finances et Recommandations de France compétences pour l'année 2023 sont approuvés.





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Article 2

La présente délibération sera publiée sur le site internet de France compétences.

Fait à Paris

Le 15 décembre 2022

Pierre DEHEUNYNCK
Président du Conseil d'administration

Annexe 1 : calendrier et programme de travail 2023 de la commission Audit et finances
Annexe 2 : calendrier et programme de travail 2023 de la commission Evaluation
Annexe 3 : calendrier et programme de travail 2023 de la commission Recommandations

Immeuble CANOPY - 6 rue du Général Audran 92400 COURBEVOIE
Tél : 01 81 69 01 40
www.francecompetences.fr

Autorité nationale de financement et de régulation de la formation professionnelle et de l'apprentissage

Annexe 1 : Proposition de la commission Audit et finances relative au calendrier et programme de travail 2023, soumis à la validation du Conseil d'administration

COMMISSION AUDIT ET FINANCES PROJET DE CALENDRIER ET PROGRAMME DE TRAVAIL 2023 SOUMIS A LA VALIDATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 15 novembre 2022

Après examen, la commission Audit et finances du 15 novembre 2021 a arrêté ses projets de calendrier et programme de travail pour l'année 2022.

Conformément au règlement intérieur de la commission, ce document est soumis pour validation au Conseil d'Administration de France compétences du 15 décembre 2022.

Fait à Paris
Le 15 novembre 2022

Madame Marie-Dominique AESCHLIMANN et Monsieur
David MARGUERITTE
Co-Présidents de la commission Audit et finances

Programme de travail et calendrier 2023

Commission Audit et finances

I. RAPPEL DES MISSIONS DE LA COMMISSION AUDIT ET FINANCES

a) Les missions récurrentes de la Commission sont les suivantes :

- **la répartition des flux financiers** : La commission analyse les différentes projections de répartition des fonds perçus ;
- **le budget initial d'intervention et de fonctionnement / investissement de l'établissement et les budgets rectificatifs** : La commission analyse, au regard des missions fixées par la loi et des objectifs fixés dans la Convention d'objectifs et de performance, la cohérence et l'objectivité du budget initial proposé. Elle assure également le suivi de l'exécution de celui-ci jusqu'à la présentation du budget réalisé de l'année. Dans le cadre de la clôture des comptes annuels, la commission examine le niveau de réalisation du budget initial ;
- **L'affectation des excédents constatés auprès des OPCO et des AT Pro** : la commission analyse les différentes options d'affectation des excédents financiers qui sont versés à France compétences au plus tard le 30 avril N+1 au titre de l'exercice N ;
- **Le bilan annuel, le compte de résultat, et les décisions relatives à la fixation, à l'affectation des résultats de l'exercice et à la constitution de réserves et la certification légale des comptes** : La commission arrête les comptes de l'établissement et prépare, en s'appuyant sur le rapport du CAC et sur le rapport de contrôle interne, les éléments permettant l'approbation des comptes annuels par le Conseil d'administration ;
- **L'examen de la politique de contrôle et d'audit interne de France compétences** : La commission s'attachera à suivre l'exécution chaque année du plan pluriannuel de contrôle interne.

b) S'y ajoutent des missions plus ponctuelles, en cas de besoin

- **Information sur le plan pluriannuel des achats**, les marchés et les autres contrats ;
- **La conclusion d'emprunts**, dont le terme ne peut être supérieur à douze mois, au-delà du seuil défini par le règlement du Conseil d'administration ;
- **Tout dysfonctionnement (OPCO, AT Pro, etc.)** sera présenté à la commission au regard du calendrier, sauf cas d'urgence pour lequel le Président de la commission, le Directeur général ou le Président du Conseil d'administration pourront compléter ce calendrier ;
- **Autres sujets à la demande du Conseil d'administration** ou à l'initiative du Président de la commission.

II. PROPOSITION DE CALENDRIER 2022 DE LA COMMISSION AUDIT ET FINANCES

a) Une commission à l'issue du 1^{er} trimestre 2022 (courant avril 2023)

- Point d'étape sur l'exécution définitive 2021 et les premiers éléments 2023, au regard des sous-jacents du budget initial ;
- Suivi de trésorerie ;
- Retour sur les missions d'audit interne et d'appui au déploiement du contrôle interne de France Compétences ;
- Autres points, selon besoin de préparation en amont du CA de juin 2023.

b) Une commission en amont du Conseil d'administration de juin 2023 (dans la semaine du 5 au 9 juin 2023)

- Arrêté des comptes de l'établissement au titre de l'année 2021 : le bilan annuel, le compte de résultat, et les décisions relatives à la fixation, à l'affectation des résultats de l'exercice 2021 et à la constitution de réserves, et la certification légale des comptes ;
- Suivi de l'exécution du budget de l'année 2022 ;
- Suivi de trésorerie.

c) Une commission ou si besoin deux, en amont du Conseil d'administration de novembre 2023 qui statuera sur le budget d'intervention et de fonctionnement de France compétences au titre de 2024

- le suivi de l'exécution du budget de l'année 2023 ;
- le suivi de trésorerie ;
- la répartition des flux financiers pour l'année 2024 ;
- l'examen du budget initial d'intervention et de fonctionnement de l'établissement pour 2024, en lien avec les travaux sur les répartitions des flux financiers 2024 (L. 6123-19 - délibération du CA avant le 30 novembre) ;
- l'information sur l'exécution et la mise à jour du plan d'action achats pluriannuel de France compétences ;
- Les besoins plus ponctuels mentionnés supra pourront le cas échéant, être traités lors de ces rendez-vous réguliers ou à l'occasion d'une réunion supplémentaire de la commission, selon le caractère d'urgence.

Annexe 2 : Proposition de la commission Evaluation relative au calendrier et programme de travail 2023, soumis à la validation du Conseil d'administration

COMMISSION EVALUATION PROJET DE CALENDRIER ET PROGRAMME DE TRAVAIL 2023 SOU MIS A LA VALIDATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

6 décembre 2022

Calendrier et programme de travail 202 » de la commission Evaluation

Après examen, la commission Évaluation du 6 décembre 2022 a arrêté ses projets de calendrier et programme d'études et d'évaluation pour l'année 2023.

Conformément au règlement intérieur de la commission, ce document est soumis pour validation au Conseil d'Administration de France compétences du 15 décembre 2022.

Fait à Paris
Le 6 décembre 2022

Séverine GARANDEAU-MARTIN
Présidente de la commission
Evaluation



Programme de travail et calendrier 2023

Commission Evaluation

L'activité de la commission, dont le secrétariat est assuré par la Direction de l'Observation et de l'Évaluation de France compétences, se structure autour de **deux formats de réunion** : les **séances en plénière**, ainsi que des **ateliers de travail**. Ces derniers, centrés sur un chantier circonscrit en cours de réalisation, permettent de décider des réorientations et ajustements qui s'avèrent collectivement pertinents.

La commission poursuit deux ambitions. En premier lieu, dès son installation, elle a choisi d'endosser un **rôle de coordination et d'ensemblier avec ses partenaires (CEREQ, DARES, France Stratégie, DEPP, Pôle Evaluation du PIC, RCO) pour favoriser une dynamique croisée de complémentarité et de fertilités croisées entre l'ensemble des acteurs de l'écosystème évaluatif**. Cet objectif se matérialise par : la conduite de chantiers partenariaux que la commission souhaite intensifier encore cette année ; l'animation d'échanges réguliers sur les programmes d'études des uns et des autres afin de sécuriser que l'ensemble des objets qui méritent d'être évalués le soient effectivement et d'identifier les éventuels redondances et trous dans la raquette ; l'invitation régulière des autres producteurs d'études à présenter devant la commission des résultats susceptibles d'intéresser les membres de cette dernière.

La commission Evaluation vise également à **concevoir, piloter, et mettre en discussion des études à finalité compréhensive et/ou évaluative dans une optique d'aide à la décision**. Les résultats de ces études ont vocation à être présentés dans différentes assemblées (Conseil d'administration de France compétences, groupes de travail, séminaires...), publiés dans la ligne éditoriale « Analyser Pour Réguler », et diffusés largement. Et cela dans l'objectif d'alimenter le débat public, de faciliter l'appropriation des enseignements et leur prise en compte dans la conception des politiques publiques, ainsi que de nourrir les directions métiers de France compétences. Ces travaux, susceptibles de se traduire par des pistes de recommandations, se structurent autour de trois axes thématiques auxquels la commission a décidé cette année de rajouter un axe de nature transversale qui recense ceux susceptibles d'éclairer la question de la soutenabilité économique. Les études initiées par la commission peuvent relever aussi bien d'une logique ex-post afin d'appréhender le niveau d'atteinte des intentions d'une politique, qu'intervenir au cours de son déploiement. Elles cherchent à **accroître notre capacité collective à comprendre les évolutions et anticiper les difficultés afférentes, en accordant une attention privilégiée aux usages de l'offre institutionnelle par les destinataires finaux et les opérateurs « relais » de l'action publique**.

I – Premier axe thématique : contextes de mobilisation et modalités (inégaux) d'accès aux dispositifs de formation et d'accompagnement ainsi que leurs effets sur les trajectoires

1. CPF

➤ Exploitations et prolongements de l'enquête CPF en partenariat avec la DARES

Ce vaste chantier statistique se décompose en deux volets : un questionnement des entrants en formation centrée sur les contextes de mobilisation et objectifs initiaux poursuivis par les utilisateurs du CPF ; une interrogation des sortants de formation visant à révéler les effets de la formation sur les parcours et l'utilité perçue par ses bénéficiaires. Cette enquête donnera lieu en 2023 à des exploitations statistiques complémentaires et des post-enquêtes qualitatives sur des

focus thématiques qui restent à définir en partenariat avec la DARES. Néanmoins, la commission propose de se pencher tout particulièrement sur les axes suivants : L'effet des accompagnements préparatoires au CPF (CEP, entreprise, OF...) ; L'utilité des certifications préparées (cet axe pourra faire l'objet d'une discussion avec la commission certification) ; La mobilisation du CPF pour réaliser un bilan de compétences ; La qualité des processus pédagogiques.

2. CEP

➤ Finalisation et valorisation de l'étude sur les apports et effets (immédiats ou différés) du CEP actifs occupés pour ses bénéficiaires finaux

Cette étude vise à mettre en exergue la manière dont les usagers convertissent les ressources construites dans le cadre du CEP au service de leur parcours, et à pointer des avantages de ce service qui ne sont pas nécessairement visibles d'emblée. Outre la production de synthèses et leur mise en discussion dans différents espaces (ex : UHFP), la commission souhaite organiser un atelier en partenariat avec la Direction Territoires et Partenariats de FC afin de faire dialoguer les enseignements de cette étude avec l'évaluation des accords-cadres du marché actifs occupés.

➤ Réalisation de chantiers statistiques tous opérateurs du CEP

Ces chantiers seront orientés dans deux directions : déterminer les valeurs ajoutées du CEP selon les publics et les opérateurs, et mutualiser ces travaux ; Exploiter AGORA afin de mieux connaître les trajectoires post-CEP.

3. PTP

➤ Evaluation (quantitative et qualitative) d'impact du PTP sur les trajectoires professionnelles

Bien que les contours de cette étude restent à stabiliser, son ambition est double :

- d'une part, mesurer l'effet du PTP et sa valeur ajoutée dans le parcours des bénéficiaires (en comparant ceux qui ont reçu un financement PTP et ceux qui ont été destinataires d'une réponse négative) ;
- d'autre part, mieux connaître la trajectoire des non financés et leurs stratégies de rebond (ont-ils redéposé un dossier ? Se sont-ils tournés vers un autre dispositif, tels que le projet démissionnaire ? ont-ils abandonné leur projet ?...).

4. Alternance

L'investissement de cette thématique largement couverte par nos partenaires de l'évaluation, sera modeste. Il se matérialisera par deux types de travaux.

- Produire des tableaux de bord pour les OPCO sur les contrats de professionnalisation
- Dresser un état des lieux des savoirs capitalisés avant la réforme de 2018 sur le recours et le devenir des apprentis.

L'objectif étant de désigner les constats à réinterroger suite au changement d'échelle pour mieux appréhender la variété des impacts de l'explosion du volume d'apprentis.

5. Reconversions professionnelles

- **Exploitation et valorisation des récits biographiques dont dispose la commission sur des expériences de changement de métiers (cf: entretiens conduits dans le cadre de l'étude sur les parcours de reconversion)**

Ce matériau qualitatif riche, et encore non traité à ce jour, permettra en particulier d'approfondir notre compréhension :

- de la diversité des expériences individuelles
- du recours (et du non-recours) aux dispositifs publics et mutualisés
- des écarts entre d'un côté, les attentes et le vécu des individus ; de l'autre, les représentations et principes d'action qui sous-tendent l'offre d'accompagnement disponible

6. Séniors

- **Analyse statistique de la place des séniors parmi les utilisateurs des dispositifs publics et mutualisés**

II – Deuxième axe thématique : recomposition de l'offre de formation (et d'accompagnement)

1. Modèles économiques et organisationnels

- **Valorisation des résultats de l'étude relative à l'influence des pratiques d'achat/de financement sur la capacité des prestataires de formation à renouveler leurs pratiques pédagogiques et développer des approches plus efficaces, allant dans le sens de l'individualisation des parcours.**

Outre la production de synthèses, deux axes de travail se dégagent :

- échanger avec la Commission Certification de sorte à affiner la compréhension d'un phénomène mis en avant par l'étude, à savoir les effets surplombants et ambivalents des référentiels de certification et d'agrément sur la marge de manœuvre effective des OF ;
 - collaborer avec la DGEFP sur l'utilisation des résultats et leur traduction en plans d'action (Cf : la DGEFP hérite temporairement des missions du Haut-Commissariat, commanditaire de cette étude).
- **Organisation d'un séminaire de capitalisation avec les principaux producteurs d'études (CEREQ, DARES, DEPP, France stratégie, RCO, Pôle Evaluation PIC, FFFOD) sur les transformations de l'offre de formation.**

L'objectif étant de restituer et faire dialoguer les enseignements des études à dominante qualitative conduites par la commission évaluation et ses partenaires, pour se constituer collectivement, d'une part, une vision systémique des transformations de l'offre de formation post-réforme, d'autre part, un corpus d'hypothèses qui sera mobilisable pour enrichir l'analyse des résultats de la vaste enquête statistique ETOF.

- **Cartographie quantitative des prestataires de formation**

Il s'agit de contribuer, en partenariat avec la Dares et le Céreq, à l'exploitation d'ETOF et des BPF pour dresser un panorama des organismes de formation présents sur le marché, et rendre compte des effets de segmentation observables depuis la loi de 2018, en termes en particulier de types de publics et sources de financements.

- **Lancement d'une étude qualitative sur l'organisation économique des CFA à la rentrée 2023.**

Cette étude se réalisera en partenariat avec la commission recommandation. Elle permettra de mieux comprendre les modèles qui émergent de la comptabilité analytique.

- **Exploitation des données de la comptabilité analytique des CFA sur deux années.**

L'objectif en particulier étant de mieux appréhender les effets d'échelles et logiques d'investissement.

- **Appariement des comptabilités analytiques avec la base Inserjeunes, centrée sur les parcours d'insertion des apprentis et des lycéens sous statut scolaire à différents horizons temporels.**

L'objectif est de mettre en perspective l'analyse des coûts des comptabilités analytiques, et de leur structuration (coût d'accompagnement, coût pédagogique en particulier), avec la performance de l'apprentissage, elle-même appréhendée à travers plusieurs indicateurs (insertion, poursuite d'étude, rupture, valeur ajoutée des CFA). Cette analyse apportera une donnée supplémentaire dans l'appréhension du ratio coût/qualité.

- **Observation des coûts**

Il s'agit de tester, à titre exploratoire, des exploitations d'AGORA, en s'appuyant sur les travaux de faisabilité réalisés par la Dares, dans l'objectif de comparer les prix pratiqués par les organismes de formation selon le canal de financement emprunté.

2. Modèles pédagogiques

- **Synthèse des travaux sur la digitalisation de la formation**

La commission propose de dresser un état des savoirs sur la digitalisation de la formation pour dissiper le flou sémantique et conceptuel qui entoure cette expression, et rendre compte de la diversité des modèles, stratégies et pratiques pédagogiques qui se cachent derrière. L'objectif étant de construire un point de vue étayé et documenté avant d'enclencher ultérieurement des études.

- **Synthèse de l'analyse conduite par le comité scientifique du laboratoire d'innovation des HDF sur le déploiement de l'AFEST (PIC)**

Cette analyse multidimensionnelle (dynamiques d'engagement des entreprises, mise en œuvre opérationnelle, effets sur les apprenants et les organisations du travail) à partir de monographies croisées (OPCO, OF/consultant, entreprise), constitue un observatoire privilégié des processus de déploiement de l'AFEST depuis son institutionnalisation par la réforme 2018.

- **Pilotage de l'équipe en charge de conduire la recherche sur la qualité de la pédagogie de l'alternance, en particulier de l'alternance intégrative.**

Les résultats de cette recherche nous permettront d'avancer dans le repérage, la critérisation, et demain le financement de la qualité de l'alternance.

III – Troisième axe thématique : L'investissement formation des entreprises, la transformation du domaine d'intervention de leurs intermédiaires (OPMQ, OPCO, branches...), et l'utilité perçue par les entreprises de l'offre de services de ces derniers

1. OPMQ

➤ **Lancement de la Grande Bibliothèque (janvier 2023)**

La stratégie de communication autour de cet outil sera itérative et progressivement élargie à l'ensemble de l'écosystème EFOP de sorte à optimiser son usage. Après une première phase de test avec nos partenaires techniques du premier cercle (OPMQ et services observations des OPCO, partenaires sociaux de branches, Carif-Oref, instructeurs de la certification de FC, DGEFP...), le lancement officiel interviendra en février.

➤ **Animation des OPMQ**

Il s'agit de maintenir un format d'animation via la programmation de réunions des réseaux (OPCO/OPMQ "autonomes") sur différents aspects à la fois d'ordre méthodologique (accès et utilisation de la statistique publique, données à l'échelle infranationale...) et thématique (transition écologique, apprentissage, attractivité des métiers, liens entre OPMQ et entreprises...)

➤ **Organisation d'une manifestation pour mettre en avant les usages des travaux des OPMQ**

2. Usages de la formation par les entreprises

➤ **Exploitation de EFE, en partenariat avec la Dares et le Céreq**

Cette enquête (obligatoire) lancée depuis 1 an auprès des entreprises permet de se doter d'une capacité de mesure de l'investissement des entreprises en matière de formation. En termes d'exploitation et de diffusion des résultats, la commission se penchera tout spécifiquement sur l'analyse de la nature et la fréquence des interactions entreprises/Opco, notamment sous l'angle financier et celui de la satisfaction des entreprises de l'offre de services rendu.

➤ **Participation à la finalisation du groupe de travail piloté par France Stratégie sur « les organisations du travail et le développement des compétences »**

La commission envisage d'organiser une restitution de ces travaux dans un format court de réunion.

➤ **Suivi des travaux réalisés par l'école d'économie de paris et pilotés par France Stratégie sur l'évaluation de l'aide à l'embauche des jeunes en apprentissage (notamment du point de vue des disparités entre les niveaux supérieurs et infra-bac)**

IV – Chantiers « Données » relevant du périmètre d'activité de la Direction Observation et Evaluation, et non directement de celui de la Commission, mais susceptibles d'intéresser ses membres

➤ **Appui transversal aux autres directions**

- Cirrus : déploiement et appui aux directions dans l'exploitation de leurs propres données (premiers chantiers : DECA ; contrats de pro ; liste publique des OF ; CFP-TA ; Agora)

- Refonte (avec la Direction Régulation) de la chaîne des remontées des comptabilités analytiques des CFA
 - Organisation d'un séminaire de capitalisation pour valoriser les exploitations de la comptabilité analytique des CFA, avoir les retours des différents utilisateurs de la comptabilité analytique des CFA (DARES, DEPP) et échanger sur les souhaits de modification ou d'amélioration de l'enquête.
 - Lancement d'un accord-cadre "Exploitations statistiques » (Quels dimensionnements pertinents : nettoyage de bases, exploitation statistique VS. conduite d'une enquête quantitative de A à Z...?).
- **Constitution, mise à disposition et exploitation de SIRO (SIRET/IDCC/OPCO)**
- **Comptes CEP tous opérateurs / Comptes des régions**
Travail préparatoire au RUF en associant les financeurs et les acteurs
- **Pilotage de la qualité des données remontées dans AGORA** – Atelier "données" avec les 5 réseaux d'opérateurs CEP
- **Organisation et suivi de la collecte CFPTA**

V – Un quatrième axe transversal, qui recense les chantiers susceptibles d'éclairer la question de la soutenabilité financière du système de formation professionnelle

- **Les fondements et objectifs assignés à ce nouvel axe transversal sont les suivants**
- Repérer dans les chantiers évaluatifs disponibles la manière dont certains apportent des éclairages sur la question de la soutenabilité financière du système de la formation professionnelle
 - Ordonner ces travaux selon une grille d'analyse des questions évaluatives, construite par la commission (dans la cadre d'une note sur les enjeux des travaux évaluatifs pour analyser la soutenabilité financière)
 - Produire une synthèse des connaissances apportées par ces travaux pour documenter les débats et s'assurer que tous les éléments de réflexion utiles à la décision sont accessibles dans les instances pertinentes
 - Éventuellement identifier des angles morts qu'il serait intéressant à mettre en discussion avec les acteurs de l'évaluation et les décideurs publics et paritaires pour arbitrer sur des projets évaluatifs futurs.
- **Autres travaux susceptibles d'alimenter cet axe transversal**
- Valorisation du premier RUF et préparation du second
 - Bilan du transfert de la collecte (en partenariat avec la commission audit et finance)

VI - Séminaire de capitalisation des travaux évaluatifs depuis la réforme

- Ce séminaire s'inscrira dans le prolongement du rôle de coordination et d'ensemblier dont la commission s'est saisie à son installation
- Il vise à restituer et faire dialoguer les principaux travaux évaluatifs réalisés par FC et ses partenaires (Dares, Céreq...) afin d'objectiver et mettre en perspective les enseignements disponibles sur ce qu'ont produit la réforme et les différents plans de relance



- Format : il s'agira d'un séminaire ouvert. Si son objet principal sera de restituer les travaux évaluatifs, une table ronde conclusive avec des opérationnels et décideurs publics et paritaires permettra à ces derniers d'évoquer la manière dont ils s'approprient et réceptionnent les connaissances capitalisées dans les études présentées.

VII - Dates prévisionnelles (plénière ou atelier), à ajuster quand les dates du Conseil d'administration du second semestre seront calées :

- 7 février matin
- 21 février matin
- 4 avril après-midi
- 11 mai matin
- 6 juillet matin
- 28 septembre matin
- 19 octobre matin
- 21 novembre journée
- 7 décembre matin

Matin : 10h-12H30 /après-midi : 14h-16H30

Annexe 3 : Proposition de la commission Recommandations relative au calendrier et programme de travail 2023, soumis à la validation du Conseil d'administration

COMMISSION RECOMMANDATIONS PROJET DE CALENDRIER ET PROGRAMME DE TRAVAIL 2022 SOU MIS A LA VALIDATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

14 décembre 2022

Après examen, la commission Recommandations du 14 décembre 2022 a arrêté ses projets de calendrier et programme de travail pour l'année 2023.

Conformément au règlement intérieur de la commission, ce document est soumis pour validation au Conseil d'Administration de France compétences du 15 décembre 2022.

Fait à Paris
Le 14 décembre 2022

Max ROCHE
Président de la commission Recommandations

I. PROGRAMME DE TRAVAIL 2023

La commission recommandation s'est réunie le 14 décembre 2022 pour arrêter le programme de travail pour 2023. Celui-ci portera prioritairement sur :

- Les procédures de révision des niveaux de prise en charge (NPEC) des contrats d'apprentissage et complémentaire annuel de recommandations des NPEC
- Les travaux relatifs à la doctrine de recommandations en matière de NPEC et d'apprentissage de la Commission recommandations
- L'analyse et le suivi des campagnes d'observation des remontées analytiques des OFA (au titre des données 2021 puis 2022)
- Le suivi des instances labellisées qualité reconnues par France compétences dans le cadre de la deuxième procédure de reconnaissance
- Les travaux relatifs aux transitions professionnelles

II. CALENDRIER PREVISIONNEL 2023

⇒ **Séance de la commission en janvier 2023 (17 et 23 janvier) :**

- Compléments d'analyse des remontées analytiques des OFA au titre de 2021
- Procédure de revoyure des recommandations et complémentaire pour les NPEC

⇒ **Séance de la commission en février 2023 (21 février) :**

- Point d'information sur les procédures 2023 en cours pour la détermination des NPEC
- Suite des travaux sur la doctrine de recommandations

⇒ **Séance de la commission en avril 2023 (5 avril) :**

- Point d'information sur les NPEC des CPNE dans le cadre de la procédure de revoyure
- Point d'information sur la 3ème campagne de remontées des données analytiques des OFA
- Suite des travaux relatifs à la doctrine de recommandations

⇒ **Séance de la commission en mai 2023 (2 mai) :**

- Travaux relatifs à la doctrine de recommandations
- Méthode pour les recommandations des NPEC de la procédure complémentaire et préparation des délibérations Séance de la commission en juin 2023 (27 juin) :

⇒ **Séance de la commission en juin 2023 (27 juin) :**

- Point d'information sur les NPEC des CPNE dans le cadre de la procédure complémentaire
- Point d'information des NPEC dans la fonction publique et territoriale

⇒ **Séance de la commission en septembre 2023 (12 septembre) :**

- Travaux relatifs aux transitions professionnelles (notamment question de l'opportunité de nouvelles recommandations sur les projets de transition professionnelle)
(prévoir une autre séance si besoin)

⇒ **Séance de la commission en octobre 2023 (17 octobre) :**

- Reporting des remontées des OFA au titre de 2022
- Point d'information et suivi des instances labellisées qualité reconnues par France compétences

⇒ **Séance de la commission en décembre 2023 (5 décembre) :**

- Travail sur les premiers résultats de la campagne d'observation sur les données analytiques des OFA au titre de 2022

En fonction des sujets d'étude de la commission évaluation, certains résultats pourront faire l'objet de présentations en commission recommandations